Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le - 5 JUIL. 2017
ID : 029-212902126-20170626-D2017_06_10-DE

signé électroniquement le 29/06/2017
par BERNARD RIOUAL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4
Délibération rendue exécutoire le :
- 5 JUIL. 2017
Convocation du Conseil Municipal en date du : 20/06/2017

Affichage en date du : 20/06/2017

Publication de la présente en date du :
- 5 JUIL. 2017
Réception en préfecture : 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept
Le vingt-six juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Martine BIZIEN ayant donné procuration à Mme Karine APPERE, Mme Florence CANN à M. Bernard RIOUAL, Mme Sylvie DREVES à M. Antoine BEUGNARD, M. Jean-Pierre SOUBIGOU à M. Jacky LE BRIS.

Secrétaire de Séance : M. Yann-Fañch KERNEIS

N° **2017-06-10**

*Objet* : **Approbation du bilan foncier – exercice 2016.**

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Monsieur Damien DESCHAMPS, Adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle au Conseil municipal que l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Ce bilan, pour l'année 2016, s'établit ainsi :

| Désignation du bien | Localisation | Référence cadastrale | Objet | Superficie | Identité du cessionnaire | Condition de la cession | Montant |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Terrain | Rue de l'Elorn | AT 398 | Vente | 158 m² | M./Mme CORNIC | Amiable | 7 900,00€ |
| Terrain | Allegot | D1162 | Vente | 2 231 m² | M. BEULE | Amiable | 7 473,85€ |

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le - 5 JUIL. 2017
ID : 029-212902126-20170626-D2017_06_10-DE

Le Conseil municipal prend acte du bilan foncier.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 27 juin 2017

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE